

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022

Étaient présents : M. Christophe TARY -- M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Robin LHENRY.

Absents excusés : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX)

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Formation secrétaire de mairie (DU GASM) - Motion
2. Acquisition d'une parcelle - Réserve Naturelle du Sabot
3. DSP Micro-crèche - Contrat de renouvellement de la concession
4. Service Technique - Création d'un poste d'agent de maîtrise
5. ATSEM - Renouvellement de deux contrats

Le procès-verbal de séance du 14 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Formation secrétaire de mairie (DU GASM) - Motion

La motion des élus siégeant au Centre de Gestion de la Haute-Saône qui appellent tous les conseils municipaux et communautaires à se prononcer sur la demande de soutien pour la formation secrétaire de mairie (Diplôme Universitaire Gestionnaires Administratifs Secrétaires de Mairie) déposée auprès du Conseil Régional, est approuvée à l'unanimité.

2. Acquisition d'une parcelle - Réserve Naturelle du Sabot

Suite à la liquidation judiciaire de parcelles sur la Réserve Naturelle du Sabot, il est décidé à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée ZH n° 52 d'une contenance de 1 ha 13 ares et 24 centiares et qui jouxte les parcelles ZH n° 35 et 36 (propriétés communales), pour la somme de 1 000 € (avec une marge de transaction de plus ou moins 10 %).

Il est également demandé que soit stipulé dans l'acte de vente que la parcelle sera nettoyée, libérée de tous déchets et remise en état par le propriétaire actuel via les services de l'État, conformément à la mise en demeure actuellement en vigueur.

3. DSP Micro-crèche - Contrat de renouvellement de la concession

À l'issue de l'analyse dont le rapport a été adressé aux conseillers préalablement, il apparaît que l'offre présentée par la Fédération ADMR 70 est la mieux classée et répond aux attentes de la commune.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le choix de confier la concession de service public pour la gestion de la micro-crèche à la Fédération ADMR 70 pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2022 et d'autoriser le Maire à signer la convention de concession.

4. Service Technique - Création d'un poste d'agent de maîtrise

Il est décidé, à l'unanimité, d'ouvrir un poste permanent d'agent de maîtrise, à temps complet, afin d'assurer les fonctions de responsable du service technique, à compter du 21 juillet 2022 et le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. ATSEM - Renouvellement de deux contrats

Les contrats de travail des deux ATSEM arrivant à échéance au 31 août 2022, et au vu des effectifs scolaires importants attendus à la rentrée de septembre (nombreux enfants en Petite Section), le Maire est autorisé à l'unanimité, à renouveler les contrats pour une année (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 28 juillet 2022

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

